

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*

I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi 201-991 dite loi NOTRe l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la mairie.

Le budget primitif 2017 a été voté le 18 Avril 2017 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, camping, redevance d'occupation du domaine public, concessions...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

Les impôts locaux

Les dotations versées par l'Etat

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement:

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	195 280 €	Atténuations charges	110000 €
Dépenses de personnel	428 873 €	Produits des services	25 835 €
Autres dépenses de gestion courante	185 135 €	Impôts et taxes	262 262 €
Dépenses financières	26000 €	Dotations et participations	413 575 €
Intérêts Emprunts		Autres recettes de gestion courante	73 894 €
Dépenses exceptionnelles	250 €	Recettes exceptionnelles	630 €
Autres dépenses FNGIR	31574 €		

Prélèvement au profit des investissements	10856 €		
Total dépenses réelles		Autres recettes	
Charges (Amortissement)	8228 €		
		Produits (écritures d'ordre entre sections	
Total général	886196 €	Total général	886196 €

La section de fonctionnement est équilibrée

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2017:

concernant les ménages

- . Taxe d'habitation 6.50 % (6.25 % en 2016)
- . Taxe foncière sur le bâti 8.26 % (7.75 % en 2016)
- . Taxe foncière sur le non bâti 77.94 % (inchangé)

- *concernant les entreprises*

Cotisation foncière des entreprises (CFE) 11.81 % (inchangé)

Comparatif pour information

	Taux communaux de 2016, au niveau	
	national	départemental
Taxe d'habitation	24.28	18.30
Taxe foncière sur le bâti	20.85	21.82
Taxe foncière sur le non bâti	49.31	149.52
Cotisation foncière des entreprises	26.13	

Le produit attendu de la fiscalité locale des taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti) s'élève à 233 807 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèvent à 410875 € avec une baisse de la dotation globale de fonctionnement de 7750 € et une hausse de 24870 € de la dotation de solidarité rurale par rapport à l'année 2016.

La dotation de solidarité rurale versée par l'Etat en 2017 permet d'inscrire au budget communal une augmentation une recette de 17120 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Déficit reporté		Excédent reporté	34 635.87 €
		Virement section fonctionnement	10 856 €
Restes à réaliser	1 734 009.67 €	Restes à réaliser	1 099 048 €

Remboursement d'emprunts (capital)	48 000 €	FCTVA*	49000 €
Prêt relais	810 000 €	Cautionnement	2500
Programmes d'investissement	357 196.77 €	Cessions d'immobilisations	8228 €
Etudes	27500€	Taxe aménagement	8000 €
Cautionnement	2500 €	Emprunt	596 085.71 €
Dépenses d'ordre		Subventions	332 129 €
Autres Dépenses	737.37 €	Prêt relais	700 000 €
		Affectation résultat	139 461.23 €
Total général	2.979 943.81 €	Total général	2.979 943.81 €

La section d'investissement est équilibrée

*Le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) assure aux collectivités territoriales la compensation à un taux forfaitaire de la tva qu'elles s'acquittent sur leurs dépenses d'investissement.

Cette recette d'investissement de 49000€ qui sera perçue par la commune en 2017 est la compensation versée par l'Etat sur les dépenses d'investissement réalisées dans l'année 2015.

Le budget d'investissement 2017 de la commune est un budget exceptionnel, compte-tenu des investissements importants engagés (création de l'agence postale communale, des études liées au Plan Local de l'urbanisme et à la voie de contournement du collège, aménagement de la zone de loisirs ...) et en particulier les travaux de réhabilitation de la Piscine Municipale.

Fait à SALVIAC, le 18 Avril 2017
Le Maire
A.FAUCON